

Emasfalt AL-2 (A60BL)

ÉMULSIONS ■ ÉMULSIONS ANIONIQUES

DÉFINITION :

Émulsion anionique de bitume à rupture lente pour son utilisation dans des enrobés riche en granulat fin et calcaire, conforme à la norme UNE 51603:2013 - Spécifications des émulsions anioniques de bitume pour le type A60BL.

SPÉCIFICATIONS :

Caractéristiques	Unité	Norme	Min.	Max.
Émulsion originale				
Polarité des particules	-	UNE EN 1430	Négative	
Teneur en liant (par teneur en eau)	%	UNE EN 1428	58	62
Teneur en fluxant (par distillation)	%	UNE EN 1431	-	3
Viscosité par écoulement (2 mm, 40 °C)	s	UNE EN 12846	40	130
Viscosité par écoulement (4 mm, 40 °C)	s	UNE EN 12846	5	70
Résidu sur tamis (0,5 mm)	%	UNE EN 1429	-	0,10
Stabilité par mélange avec ciment	g	UNE EN 12848	-	2
Tendance à la sédimentation (7 jours)	%	UNE EN 12847	-	10
Propriétés du liant après distillation (UNE EN 1431) (*)				
Pénétration (25 °C ; 100 g ; 5 s)	0,1mm.	UNE EN 1426	-	220(*)
Point de ramollissement	°C	UNE EN 1427	35(*)	-

(*) Il est possible d'utiliser du bitume plus dur en cas d'utilisation dans des zones chaudes et/ou avec un trafic plus dense. Dans ce cas, la pénétration du liant résiduel sera de ≤ 100 et le point de ramollissement de ≥ 39 .

APPLICATIONS :

- Enrobé coulés à froid très stables.
- Grave-émulsion et sol-émulsion.
- Recyclages à froid de type I des matériaux granulaires calcaires.

TEMPÉRATURES D'UTILISATION DONNÉES À TITRE INDICATIF :

- Température d'application (°C) : 10-40. L'émulsion est généralement utilisée à la température de fourniture qui doit toujours être inférieure à 40 °C. Le réchauffement de l'émulsion n'est pas recommandé pour ces applications, car une température élevée de l'émulsion entraînerait moins de stabilité contre les granulats.

DOTATIONS À TITRE INDICATIF :

- 60-180 kg émulsion/t de granulat selon le type de traitement.

Révision n° : 6

Approuvé : 01/03/2019

Prochaine révision : 01/03/2024



ER-0129/1994



Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web www.cepsa.com

Remarque : Les recommandations reprises dans cette fiche technique doivent être uniquement considérées à titre indicatif et pour des cas généraux, Cepsa déclinant toute responsabilité en cas d'usage indu. Pour les cas particuliers, veuillez contacter le département technique de Cepsa.



Votre univers, plus performant.